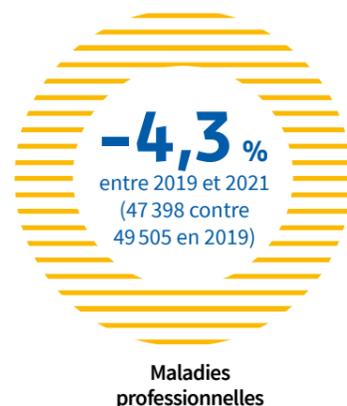


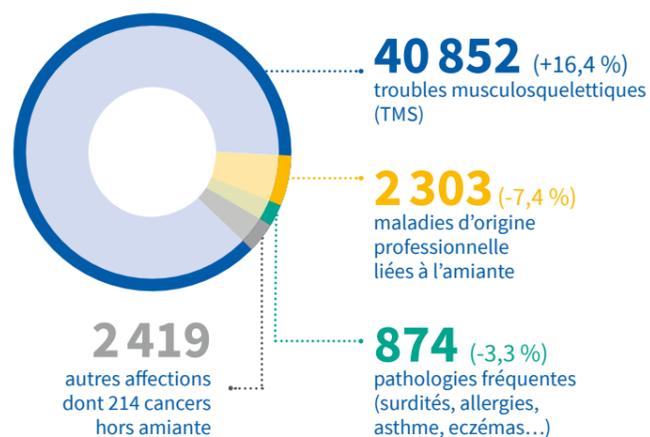
Chiffres clés 2021

Maladies professionnelles

On note une **augmentation des maladies professionnelles de +17,8 %** en 2021 par rapport à 2020, de même que pour le nombre de victimes qui augmente dans les mêmes proportions, mais reste en deçà de celui de 2019 (-4,3 %). Les troubles musculosquelettiques représentent toujours la grande majorité des maladies professionnelles (86 %).



Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2021



La reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle [au 13 mai 2022]

5 641 dossiers complets ont été déposés auprès des caisses primaires d'assurance maladie et CGSS, dont 78 % concernent des soignants. 2 183 dossiers ont été reconnus en maladie professionnelle.

Une croissance continue de la prise en charge des affections psychiques au travail

1 566 maladies professionnelles relevant de maladies psychiques, soit 9 % de plus qu'en 2020, ont fait l'objet d'un avis favorable des comités d'experts médicaux saisis sur ces demandes.

La part des maladies psychiques dont l'origine professionnelle a été reconnue avoisine depuis cinq ans **50 % des demandes** aux comités d'experts médicaux.

Évolution des affections psychiques au travail

Avec près de 10 000 cas en 2017, le nombre d'affections psychiques prises en charge en accidents du travail a régulièrement augmenté sur les années 2017-2019, pour atteindre 12 000 cas en 2019. En 2020, ce nombre a diminué de 22 % avec 9 300 cas, en lien avec la crise sanitaire.



Trois secteurs, qui ont en commun un lien avec le public, sont plus touchés : le secteur médico-social (qui concentre 25 % des accidents du travail pour affections psychiques en 2021), le transport de personnes (15 %) et le commerce de détail (10 %).

Bilan financier

La branche AT/MP retrouve un résultat excédentaire en 2021

En 2021, la branche AT/MP retrouve un résultat excédentaire de **1 191 millions d'euros**, après une année 2020 déficitaire (-222 M€). Ce résultat s'explique essentiellement par un rebond des recettes (+11,3 % entre 2020 et 2021, dû à la progression des cotisations liée à la reprise d'activité) et une faible progression des charges (+0,6 % entre 2020 et 2021).

Les recettes des cotisations sociales, qui représentent l'essentiel des recettes de la branche (88 %), ont augmenté de 9,8 % entre 2020 et 2021, avec l'amélioration de la situation économique depuis le printemps 2021.

Les dépenses de prestations sociales de la branche ont augmenté en 2021 (+2,8 %), marquant l'augmentation du nombre d'accidents d'origine professionnelle, après la baisse constatée en 2020 et le moindre recours aux soins durant la crise sanitaire.

Des prestations en nature et des indemnités journalières en hausse

Après plusieurs années d'évolution à la baisse, les prestations en nature (frais de soin) ont connu une hausse marquée en 2021, avec plus de 10 % de croissance par rapport à l'année précédente. Cette évolution est à mettre en regard de la forte baisse en 2020 liée à la survenue de la pandémie de Covid-19, qui avait entraîné une baisse des accidents du travail.

Les indemnités journalières poursuivent leur progression annuelle d'environ 200 millions d'euros pour atteindre 3,8 milliards d'euros. Cependant, la raison de cet accroissement diffère de celui constaté l'année précédente : en 2020, l'allongement des arrêts l'avait emporté sur la diminution de la sinistralité, alors qu'en 2021 c'est le phénomène inverse qui se produit.

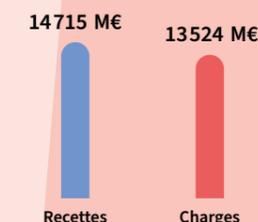


Relative stabilité des transferts et contributions

Outre le paiement de prestations, l'Assurance Maladie - Risques professionnels s'acquitte de transferts et de contributions à d'autres régimes. Ils représentent **14,3 % des charges** de la branche, en baisse par rapport à 2020 avec le rebond des recettes de la branche et la relative stabilité des transferts et contributions.



RECETTES ET CHARGES



RÉSULTAT ANNUEL



TAUX DE COTISATION

